



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2026

OBJET : Désignation de représentants au sein du Syndicat Mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, M. R. KELLER, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, M. S. MOREL, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

POUVOIRS :

ABSENTS :

M..... a été élu(e) secrétaire

Délibération N° : 41/2026

Nomenclature : 5.3.5

Domaine : Environnement

Le rapporteur : Monsieur Christophe REVIL

Le Rapporteur EXPOSE

VU l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 mars 2004, portant création du SYMBHI (Syndicat Mixte des bassins hydrauliques de l'Isère), pour porter les grands projets d'aménagements sur les rivières Isère, Drac et Romanche, sur les thèmes de la protection contre l'inondation et de la préservation des milieux naturels liés à l'eau,

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales de mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal accepte de voter à main levée.

Le Rapporteur PROPOSE de nommer M. Raphaël DA SILVA représentant titulaire et M. Sébastien MOREL représentant suppléant au sein du SYMBHI.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à la majorité,*

DECIDE de nommer M. Raphaël DA SILVA représentant titulaire et M. Sébastien MOREL représentant suppléant au sein du SYMBHI.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Majorité

01 DEPORT (M. REVIL)

24 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN)

La secrétaire de séance
Sylvie ALPHONSE



Le Maire
Christophe REVIL



Date d'affichage: 7/04/2026

Date de retrait: 7/06/2026